

Subject: Re: Certification Châssis 2CV/Dyane

From: JL Cech <jl.cech@free.fr>

Date: 2/9/26, 06:36

To: Alain LASSALLE <club.citroen.france@numericable.fr>

Bonjour Alain,

un immense merci pour ce message qui, dans la lettre d'information, met en avant une impossible contradiction. Celle-ci affirme qu'aucun châssis ne peut recevoir d'attestation. Cette affirmation est infirmée par l'échange que vous trouverez en PJ.

Il existe des châssis "homologués", ce sont ceux de Méhari Club Cassis.

Sur ce sujet, j'attends un courrier du ministère de tutelle et, dès réception, je publie sur mon blog l'ensemble des échanges avec la FFVE, le ministère de l'Aventure Peugeot-Citroën.

Il va de soi que je vous communique ce courrier avant publication.

Très cordialement.

JL Cech

On 2/9/26 05:43, Alain LASSALLE wrote:

Bonjour Jean-Louis,

C'est une bonne idée, constituez le dossier argumenté.

Il devrait être possible d'obtenir une dérogation pour la cataphorèse, mais je doute sur la galvanisation bien plus efficace mais non d'origine.

Il existe effectivement de nombreux posts sur ce sujet : châssis cataphorèse ou galvanisé ?

L'avertissement de Renov'2CV est clair :

RENOV'2CV - Châssis galvanisé DeGraaf

LETTRE INFORMATION IMPORTANTE CARTE GRISE COLLECTION

Chers clients,

Nos châssis sont homologués pour l'Union Européenne et autorisé sur la voie publique pour un véhicule en carte grise "normale"!

Pour un passage de votre carte grise en "collection" nos châssis ne correspondent pas au point 6.3 de l'article R.311-1 du code de la route <Préservant le véhicule de collection sur le plan historique et devant maintenir celui-ci dans son état d'origine, sans modifications des caractéristiques et ses composants principaux>

De ce fait, un véhicule équipé de nos châssis, ne peut pas recevoir d'attestation de date pour un véhicule de collection afin d'obtenir une carte grise "collection"!

IL N'Y A AUCUNE refabrication DE CHÂSSIS Homologuée PAR CITROËN.

M. Denis Huille, notre correspondant "Clubs" et ami à L'Aventure Peugeot Citroën DS le confirme.

Bien amicalement

Alain Lassalle

CLUB CITROËN FRANCE



Le 05/02/2026 à 07:56, JL Cech a écrit :

Bonjour,
permettez-moi de vous écrire directement et non via l'adresse club,
je souhaite partager directement avec vous un sujet qui mérite votre attention.

Je possède une 2CV entièrement reconstruite autour d'un châssis DeGraaf.
Ce châssis est certifié conforme par 3 organismes dont le TÜV.
L'auto passe le contrôle technique sans remarques.
La FFVE refuse le classement en véhicule de collection au motif que
le châssis n'étant pas certifié conforme, l'auto est dangereuse et
ne peut donc justifier le classement en véhicule de collection.

Contact pris avec le ministère de tutelle de la FFVE, il me renvoie
vers l'aventure Peugeot-Citroën qui refuse la certification TÜV et
n'accepte la conformité que pour les châssis achetés chez MCDA.

Vous n'êtes pas sans savoir que je ne suis pas le seul sur ce sujet.
Dans l'Union Européenne, la subsidiarité s'impose, et donc une absence
de certification française ne peut être opposée à une certification allemande.

Afin d'apporter une solution à ce blocage, je souhaite créer, dans le cadre
du club-Citroën, un groupe de travail et me tiens à votre disposition pour
vous rencontrer.

Très cordialement.

--
=====
Jean-Louis Cech
<http://www.cech.fr>
FR +336 59 714 837
US -> Use Whatsapp
=====

— Attachments: —

2025-11-15-aventure-peugeot-citroen.pdf

15,0 KB